

## **INTERVENTION DE PATRICE MARTIN-LALANDE**

Député de Loir-et-Cher

Vice-président du groupe d'études sur la chasse de l'Assemblée nationale

Orateur du Groupe UMP

**dans la discussion générale de la proposition de loi « *portant diverses dispositions d'ordre cynégétique* »**

Mercredi 11 mai 2011

\*

Monsieur le Président,

Madame la Ministre,

Cher(e)s collègues,

S'il fallait une nouvelle preuve de **l'importance que le Parlement réserve à la chasse**, nous pouvons être rassurés: après avoir déjà voté 5 lois concernant la chasse depuis 2000, **l'Assemblée nationale et le Sénat examinent chacun une proposition de loi** dont la convergence ne manquera pas de se produire, ainsi que nous le souhaitons tous !

Cosignée par près de 70 députés dont je m'honore de faire partie, **la proposition de loi « *portant diverses dispositions d'ordre cynégétique* »** de notre collègue Jérôme BIGNON n'a pas l'ambition de révolutionner l'exercice de la chasse. **C'est un texte court et précis qui veut répondre de façon pragmatique aux transformations que connaît en permanence le monde de la chasse :**

- d'un côté, une meilleure prise en compte du rôle des chasseurs comme acteurs de la préservation de la biodiversité ;
- de l'autre côté, la diminution constante du nombre de chasseurs.

La proposition de loi soumise à notre discussion poursuit en effet un double objectif.

**1/ Il s'agit, en premier lieu, de consacrer le rôle croissant joué par les chasseurs comme acteurs et défenseurs de la biodiversité.**

En écho aux travaux des « États généraux de la chasse », auxquels nous sommes nombreux à avoir participé à Paris en février dernier, notre texte permettra de mieux expliciter, au plan législatif, le rôle irremplaçable des chasseurs comme **acteurs et défenseurs de la biodiversité** – de la biodiversité en général et pas seulement des espèces chassables ...

Cette contribution de la chasse à la gestion équilibrée des espèces et des habitats est **une véritable mission d'intérêt général**.

Il faut reconnaître et conforter cette place nouvelle des chasseurs dans **la gouvernance de la nature**. Madame la Ministre, vous avez bien conscience de cette nouvelle place, vous qui avez signé ce 3 mars l'arrêté agréant la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) comme « association de protection de l'environnement ».

Notre texte apporte, par ailleurs, sa **contribution à la recherche du fameux « équilibre agro-sylvo-cynégétique »**, en incitant à une meilleure régulation du grand gibier, à la restauration des zones humides et l'amélioration de la pratique de la chasse.

Cet équilibre, c'est aussi le maintien des 23 000 emplois et 2,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires que la chasse apporte à un certain nombre de nos territoires.

En élargissant l'exonération de taxe foncière, **notre proposition envoie un signal fort pour encourager et inciter les chasseurs à préserver toutes les zones humides** en assurant leur gestion et leur entretien par une activité de chasse pouvant dans certains cas nécessiter la présence d'installations de chasse.

La prolifération du grand gibier dans les territoires non chassés provoque **des dégâts agricoles qui ont un coût financier trop lourd** (une quarantaine de millions d'euros prévus pour la saison en cours à la charge exclusive des fédérations départementales de chasseurs) et provoque surtout **des dégâts humains** et matériels en raison des quelques 17 000 collisions sur les routes chaque année. Il faut **responsabiliser financièrement le propriétaire** qui devra payer s'il n'effectue pas le prélèvement du nombre déterminé d'animaux prescrit par le préfet.

**2/ Le second grand objectif de ce texte est de faire face à la diminution inquiétante du nombre de chasseurs.** En effet, puisque la chasse participe de manière irremplaçable à la protection de la biodiversité, la diminution du nombre des chasseurs est **un problème que les responsables politiques doivent**

**chercher à résoudre en rendant la chasse plus attrayante et plus accessible**, notamment pour les plus jeunes.

Il faut donc **poursuivre la simplification du droit de la chasse**. Un certain nombre de dispositions vont pouvoir ainsi améliorer le fonctionnement des Associations communales de chasse agréées (ACCA).

Pour renforcer l'attractivité de la pratique de la chasse, notamment auprès des jeunes chasseurs, notre texte clarifiera les possibilités d'**allègement de la redevance cynégétique pour les nouveaux chasseurs**.

La concertation législative que j'ai organisée jeudi dernier dans ma circonscription, en Sologne, m'a confirmé l'utilité de cette proposition de loi, sans toutefois gommer **quelques autres questions en attente d'une réponse**, législative ou autre, par exemple:

- Quelle formation nouvelle exiger pour les **gardes particuliers** au moment où leurs responsabilités sont substantiellement élargies ?
- Comment résoudre le **problème de l'engrillagement** ? Au-delà du dilemme « parc de chasse » et « enclos cynégétique », comment concilier le droit de s'enclore avec la libre circulation des grands animaux ?
- Pour assurer **l'équilibre agro-sylvo-cynégétique**, quelle complémentarité des actions de chasse et des actions de piégeage ?

En conclusion, notre texte ne prétend pas apporter une réponse à toutes les interrogations, mais simplement **améliorer, sur plusieurs points, le cadre juridique, pour permettre aux chasseurs de mieux vivre leur passion et de mieux assurer leur mission d'intérêt général**.

Ce texte apporte modestement sa pierre à l'objectif de « **réinventer la chasse pour le 21<sup>ème</sup> siècle** » fixé par Victor SCHERRER dans son rapport pour le Conseil économique, social et environnemental.

Pour permettre une pratique de la chasse responsable, apaisée et accessible à tous, **le Groupe UMP votera la proposition de loi présentée par Jérôme BIGNON** et près de 70 autres de nos collègues.

\*

\*\*